

COMMUNE LE MOURET

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
du mardi 18 janvier 2005**

au Restaurant du Burgerwald à Bonnefontaine

COMMUNE LE MOURET :

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

TRACTANDA

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2004 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Budget 2005. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

1. Achat d'un bus scolaire pour les écoles de Praroman et Bonnefontaine
2. Rénovation des bâtiments scolaires de Zénauva et Essert
3. Achat de pupitres pour l'école de Zénauva
4. Plan de fermeture pour l'ensemble des écoles
5. Crédit pour une étude du développement des infrastructures sportives et de loisirs
6. Contribution à l'agrandissement de l'hôpital Bertigny II
7. Aménagement de la traversée du Mouret*
8. Installation de feux sur la route du Pafuet au niveau du centre sportif secteur Praroman
9. Réfection de la route du Misely secteur Essert
10. Achat de véhicule et de machine pour le service édilitaire
11. Infrastructures eaux claires et eaux usées du quartier du Poyet secteur Praroman
12. Infrastructures eaux claires et eaux usées du quartier Montécu - Le Pafuet secteurs Bonnefontaine et Praroman
13. Rénovation du mur du cimetière de Bonnefontaine

3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine - Nessleria (Step de Marly)

Les statuts peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

4. Acquisition de 66m² de terrain pour un arrêt de bus au centre village de Praroman

5. Informations

6. Divers

**Ce point ne sera pas présenté en détail lors de cette assemblée, car il fait l'objet d'une séance d'information le mercredi 12 janvier 2005 à 20h00 au Restaurant de la Croix-Blanche*

Présidence :	M.	Thierry Ackermann	syndic
Conseillers présents:	M.	Nicolas Lauper	vice-syndic
	M.	Max Brügger	
	Mme	Christiane Castella Schwarzen	
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Roger Cotting	
	M.	Gilbert Müller	
	M.	Denis Murith	
Secrétaire :	Mlle	Chantal Caputo	

M. Thierry Ackermann ouvre la séance à 20h05 en souhaitant, au nom du Conseil communal, la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes pour cette assemblée consacrée au budget et en formulant encore les meilleurs vœux de succès pour 2005.

Selon la loi sur les communes, le budget 2005 aurait dû être présenté avant la fin de l'année 2004. L'assemblée du 7 décembre 2004 ayant été consacrée aux règlements, le conseil communal, en accord avec le Service des communes, a décidé de reporter la présentation du budget en début d'année 2005.

Une assemblée d'information communale nous a déjà réunis la semaine dernière, le 12 janvier 2005, pour la présentation du projet d'aménagement routier de la "Traversée du Mouret". Le conseil communal adresse toutes ses excuses pour la qualité médiocre de la projection. M. Nicolas Lauper - vice-syndic - reviendra plus en détail sur ce projet au point 2.2.7 du tractanda.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. Il remercie M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

Le tractanda était annexé à la convocation envoyée en tous-ménages, accompagné du budget 2005. **M. Thierry Ackermann** demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée communale a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu et peut donc valablement délibérer.

M. le Syndic nomme les scrutateurs : Mme Thérèse Eggertswyler
M. Jean-Daniel Aeby
M. Julien Brunisholz
M. Christian Francey

Nombre de citoyens présents : 145

Majorité absolue : 73

M. Thierry Ackermann relève la présence d'une représentante du journal La Liberté. Il salue tout particulièrement les nouveaux citoyens et citoyennes arrivés dans la commune, ainsi que ceux ayant atteint la majorité civique depuis la dernière assemblée.

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Gérald Clerc
M.	Beat Huber
Mme	Jeanne-Marie Wicht
M.	Mauro Caputo
M.	Gérard Repond
M.	Pierre Pellet
Mme	Claire Pellet
Mme	Anna Brodard
M.	Georges Wicht

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 7 décembre 2004 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou questions à formuler. Tel n'est pas le cas, il le met au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2004 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

Tractanda No 2 - Budget 2005

Selon la décision de l'assemblée communale du 29 avril 2003, chaque ménage a reçu un exemplaire du budget détaillé avec la convocation à l'assemblée.

2.1 Budget de fonctionnement

Il donne la parole à M. Gilbert Müller - conseiller communal responsable du dicastère des finances. **M. Gilbert Müller** informe qu'il va présenter le budget de fonctionnement par groupe et tête de chapitre. Si quelqu'un a une question, il est prié d'intervenir lors du passage du chapitre concerné.

Total des charges :	Fr.	9'648'648.00
Total des produits	Fr.	9'393'871.00
Excédent de charges	Fr.	254'777.00

Aucune question n'est formulée.

2.2 Budget des investissements

M. Gilbert Müller indique que le montant total des investissements est de Fr. 3'307'090.--. Ce chiffre se décompose de nouveaux investissements pour un montant de Fr. 2'475'554.-- et de reports d'objets antérieurs pas encore réalisés pour un montant de Fr. 831'536.--. Les nouveaux investissements seront présentés tour à tour par les conseillers responsables des dicastères. A cet effet, il passe la parole à M. Max Brügger.

2.2.1 Achat d'un bus scolaire pour les écoles de Praroman et de Bonnefontaine

M. Max Brügger présente cet objet à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 2).

Aucune question n'est formulée.

2.2.2 Rénovation des bâtiments scolaires de Zénauva et Essert

M. Gilbert Müller indique qu'il s'agit du remplacement des revêtements de sols dans deux salles de classes de l'école de Zénauva ainsi que du déplacement d'une paroi dans une salle de classe. Pour l'école d'Essert, l'investissement consiste au changement de douze pupitres doubles, ce dans le cadre du renouvellement du mobilier sur une politique à long terme du conseil communal. Annexe 3.

Aucune question n'est formulée.

2.2.3 Achat de pupitres pour l'école de Zénauva

M. Gilbert Müller précise que cet investissement concerne l'achat de pupitres. Annexe 3.

Aucune question n'est formulée.

2.2.4 Plan de fermeture pour l'ensemble des écoles

M. Gilbert Müller explique que cet investissement a pour objet l'harmonisation de l'ensemble des plans de fermeture des écoles avec changement de tous les cylindres afin de simplifier la gestion des clés. Annexe 3.

Aucune question n'est formulée.

2.2.5 Crédit pour une étude du développement des infrastructures sportives et de loisirs

M. Gilbert Muller poursuit avec cet objet. Le conseil communal s'est posé la question plusieurs fois au sujet d'investissements à faire autour du centre sportif ou, plus généralement, pour des infrastructures de sports ou de loisirs. Eventuellement l'ajout d'une 3ème halle sportive ou polyvalente. La possibilité d'un parking autour du centre sportif avec un meilleur aménagement des accès. Le conseil communal ne souhaite pas prendre de décision sans en avoir étudié les conséquences financières. Une évaluation par rapport aux besoins est également nécessaire. Ce crédit d'étude de Fr. 20'000.- permettrait de réévaluer un ancien projet déjà élaboré. Annexe 4.

Aucune question n'est formulée.

2.2.6 Contribution à l'agrandissement de l'hôpital Bertigny II

M. Gilbert Muller précise qu'il s'agit d'une dépense liée qui est communiquée par le canton et répartie sur toutes les communes. Annexe 5.

Aucune question n'est formulée.

2.2.7 Aménagement de la traversée du Mouret

M. Nicolas Lauper présente ce projet à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 6). Des photos d'un concept similaire réalisé à Zollikofen (BE) sont également présentées.

Mme Maria Perler trouve qu'il est inadmissible qu'aucune discussion n'ait encore eu lieu avec les propriétaires touchés par une emprise de terrain. Elle se soucie de savoir comment il lui sera possible d'accéder à ses deux places de parc avec la réalisation du trottoir.

M. Nicolas Lauper comprend le souci des propriétaires. Il précise toutefois qu'une séance a été organisée le 15 décembre 2004 uniquement pour les propriétaires bordiers. Dans le cadre de cette séance, la procédure appliquée dans ce genre de projet a été expliquée et présentée. De son côté, la commune a organisé une assemblée d'information à la population la semaine dernière, soit le 12 janvier 2005, et ce soir le projet a été représenté. A l'aide du rétroprojecteur, sur la base d'un plan de situation, M. Nicolas Lauper montre un exemple d'emprise de terrain (magasin Périsset). On constate que l'ancienne poste de Praroman n'est pas concernée par une emprise de terrain.

Mme Maria Perler pense que la situation est différente sur un plan. La réalité est une autre chose.

M. Nicolas Lauper précise que le conseil communal souhaite trouver des solutions pour tout le monde.

M. Frédy Roos relève qu'il s'agit d'un très bon projet. Il demande si la route actuellement en construction pour le quartier Cardinaux et qui sera branchée sur le giratoire de Ferpicloz rejoindra à futur le bâtiment du Mouret-Centre où se trouvent la banque et la poste ?

M. Nicolas Lauper répond qu'il n'y aura pas de liaison. Le carrefour actuel pour se rendre à la poste et à la banque est maintenu. Sauf erreur de sa part, il indique que deux parcelles du quartier Cardinaux auront leur accès par le Mouret-Centre. Par contre, une amélioration sera apportée à ce carrefour. Un bout du mur sera coupé pour améliorer la visibilité côté Pafuet.

M. René Eggertswyler émet quelques soucis quant à l'usure de la bande polyvalente et au bruit engendré si la berme centrale est exécutée en béton. De plus il relève le coût élevé pour l'entretien de cette bande qui est à charge de la commune.

M. Nicolas Lauper indique que le choix de matériau n'a pas encore été défini. Plusieurs variantes sont possibles. La diminution du bruit au centre de la localité est un objectif de ce projet. Le béton strié a été évoqué mais d'autres solutions sont possibles. Au niveau des coûts, le canton refait toute la route cantonale et la commune prend en charge les trottoirs et la modération de trafic qui se traduit par la dernière couche de la berme centrale. Pour le choix du matériau de la bande polyvalente, la commune est attentive à son exécution afin de ne pas compliquer le déneigement.

Mme Thérèse Eggertswyler demande si la commune de Ferpicloz participera financièrement à ces aménagements étant donné que ceux-ci concernent également une partie de son territoire.

M. Nicolas Lauper demande à la journaliste présente à cette assemblée de ne pas retranscrire cette discussion dans les journaux. Des discussions ont eu lieu avec Ferpicloz. Une entente a pu être trouvée. Une lettre doit être adressée à la Commune de Ferpicloz. Il serait regrettable que le conseil communal de Ferpicloz apprenne cette information par la presse. Seul le tronçon de route cantonale situé devant les maisons Schuwey, Kolly et Mauron est sur le territoire de Ferpicloz. La Commune de Ferpicloz a déjà réalisé un trottoir devant la laiterie du Mouret. Il ne resterait plus qu'un prolongement de trottoir, estimé à Fr. 30'000.-, à effectuer devant la ferme située sur la place de l'ancienne tuilerie. Le trottoir se fera du côté des maisons et non de la ferme. Le conseil communal Le Mouret a demandé au canton une évaluation de répartition des coûts. Cette évaluation proposait une participation financière de Ferpicloz de Fr. 160'000.-. Après discussion avec Ferpicloz qui proposait Fr. 30'000.-, un arrangement a pu être trouvé pour Fr. 90'000.-.

M. Marie-Bernard Kolly relève que le carrefour situé à la Carrosserie Horner est dangereux et il demande pourquoi ce carrefour n'est pas intégré dans ce projet. ? Sur un projet de Fr. 3'000'000.- il est regrettable que ce carrefour ait été abandonné.

M. Nicolas Lauper rappelle qu'effectivement le projet Valtraloc partait depuis le carrefour de la carrosserie Horner. En raison des coûts, le projet a dû être réduit. Comme déjà dit lors de la séance du 12 janvier 2005, le conseil prend acte de la remarque et étudiera la question. Une réponse sera apportée lors de la prochaine assemblée.

M. Gérard Cotting demande pourquoi la largeur de la route d'Essert n'est pas portée à 6m plutôt qu'à 5m ? Ce serait bien agréable pour les véhicules agricoles.

M. Nicolas Lauper indique que les routes cantonales ont une largeur de 6m. Actuellement la route d'Essert, à certains endroits, n'atteint pas la largeur de 5m. De par ce projet, sa largeur sera unifiée à 5m.

M. Nicolas Lauper précise encore qu'un surcoût est prévu pour l'exécution du trottoir du côté des habitations vers la boulangerie Barras car l'accotement de la route doit être renforcé en raison de son déplacement vers le terrain marécageux.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Thierry Ackermann** passe la parole à M. Roger Cotting pour le point suivant.

2.2.8 Installation de feux sur la route du Pafuet au niveau du centre sportif secteur Praroman

M. Roger Cotting présente cet objet à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 7).

M. Marc Buntschu félicite et soutient cette démarche, mais il pense que cette installation doit être accompagnée d'une réduction de vitesse. Il souhaite connaître les arguments du canton qui est défavorable à la réduction de vitesse sur ce tronçon.

M. Roger Cotting précise que le canton est favorable à une réduction de la vitesse à 60km/h mais la commune souhaite le prolongement du 50km/h. Le canton évoque qu'il ne s'agit d'une zone à forte densité de construction.

M. Thérèse Eggertswyler doute de l'efficacité d'un feu tricolore. Il sera préférable d'apprendre aux enfants à traverser la route correctement.

M. Roger Cotting prend note de la remarque.

M. Pascal Künti soutient ce projet d'autant plus que la commission scolaire a mis en place un arrêt de bus devant le centre sportif pour les enfants du Moulin-à-Bentz devant se rendre à l'école de Zénauva. Il soutient également le 50km/h. Il demande s'il s'agira de feux à capteur et s'ils seront programmés sur le vert ou le rouge ?

M. Roger Cotting indique que cette question est actuellement en étude. Le fonctionnement du feu n'a pas encore été défini.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Roger Cotting passe la parole à M. Gilbert Müller.

2.2.9 Réfection de la route du Misely secteur Essert

M. Gilbert Müller explique que c'est un complément à un investissement présenté au budget 2004 pour un montant de Fr. 85'000.-. Un crédit supplémentaire de Fr. 45'000.- est nécessaire pour une réfection correcte de cette route. Soit un total de Fr. 130'000.- pour la réfection complète de la route du Misely.

Aucune question n'étant formulée, M. Gilbert Müller passe la parole à M. Roger Cotting.

2.2.10 Achat de véhicule et de machine pour le service édilitaire

M. Roger Cotting présente cet objet à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 8).

Aucune question n'étant formulée, M. Roger Cotting passe la parole à **M. Gilbert Müller** pour la présentation de la couverture financière des points 2.2.8, 2.2.9 et 2.2.10 (voir annexe 9).

Aucune question n'étant formulée, M. Gilbert Müller passe la parole à M. Denis Murith.

2.2.11 Infrastructures eaux claires et eaux usées du quartier du Poyet secteur Praroman

M. Denis Murith présente cet objet à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 10).

2.2.12 Infrastructures eaux claires et eaux usées du quartier Montécu - Le Pafuet - secteurs Bonnefontaine

M. Denis Murith présente cet objet à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 11).

Aucune question n'étant formulée sur les points 2.2.11 et 2.2.12, M. Denis Murith passe la parole à **M. Gilbert Müller** pour la présentation de la couverture financière des points 2.2.11 et 2.2.12 (voir annexe 12).

2.2.13 Rénovation du mur du cimetière de Bonnefontaine

M. Gilbert Müller poursuit avec la présentation de cet investissement à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe 13).

Aucune question n'étant formulée pour cet objet, il termine en présentant les tableaux des produits de la distribution d'eau et la récapitulation des investissements 2005 (voir annexe 14).

Avant de procéder aux votes des budgets, **M. Thierry Ackermann** passe la parole à M. Claude Brodard président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Claude Brodard donne lecture du rapport (voir annexe 15).

Votes des budgets 2005

M. Thierry Ackermann met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charges de Fr. 254'777.- qui est **accepté à l'unanimité**.

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.1 Achat d'un bus scolaire pour les écoles de Praroman et Bonnefontaine

Le montant de Fr. 73'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Rénovation des bâtiments scolaires de Zénauva et Essert

Le montant de Fr. 30'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Achat de pupitres pour l'école de Zénauva

Le montant de Fr. 12'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.4 Plan de fermeture pour l'ensemble des écoles

Le montant de Fr. 15'000.- est accepté à la majorité (1 abstention).

2.2.5 Crédit pour une étude du développement des infrastructures sportives et de loisirs

Le montant de Fr. 20'000.- est accepté à la majorité (1 non, 1 abstention).

2.2.6 Contribution à l'agrandissement de l'hôpital Bertigny II

Le montant de Fr. 25'954.- est accepté à la majorité (1 abstention).

2.2.7 Aménagement de la traversée du Mouret

Le montant de Fr. 1'609'500.- est accepté à la majorité (9 non, 1 abstention).

2.2.8 Installation de feux sur la route du Pafuet au niveau du centre sportif secteur Praroman

Le montant de Fr. 36'000.- est accepté à la majorité (9 non, 3 abstentions)

2.2.9 Réfection de la route du Misely secteur Essert

Le montant de Fr. 45'000.- est accepté à la majorité (1 non).

2.2.10 Achat de véhicule et de machine pour le service édilitaire

Le montant de Fr. 160'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.11 Infrastructures eaux claires et eaux usées du quartier du Poyet secteur Praroman

Le montant de Fr. 165'000.- est accepté à la majorité (2 abstentions).

2.2.12 Infrastructures eaux claires et eaux usées du quartier Montécu - Le Pafuet secteurs Bonnefontaine et Praroman

Le montant de Fr. 290'000.- est accepté à la majorité (2 abstentions).

2.2.13 Rénovation du mur du cimetière de Bonnefontaine

Le montant de Fr. 115'700.- est accepté à l'unanimité.

Le budget des investissements 2005 est accepté. **M. le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine - Nesslerer (STEP de Marly)

M. le Syndic passe la parole au conseiller **M. Denis Murith** pour la présentation des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerer qui les commente à l'aide d'une projection sur grand écran (voir annexe no 16). Les nouveaux statuts pouvaient être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouvertures.

Aucune question n'étant formulée, **M. Le Syndic** met au vote ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts sont acceptés à la majorité (2 abstentions).

Tractanda No 4 - Acquisition de 66 m2 de terrain pour un arrêt de bus au centre village de Praroman

M. le Syndic passe la parole au conseiller **M. Jean-Louis Cotting** pour la présentation de cet investissement. Il le commente à l'aide d'une projection sur grand écran (annexe 17). L'achat de 66 m2 au prix de Fr. 20.-/m2, soit Fr. 1'320.-, servira à créer une place d'attente pour les usagers des transports publics.

Aucune question n'étant formulée, M. Le Syndic met au vote ce point.

L'acquisition de 66m2 de terrain est acceptée à l'unanimité.

Tractanda No 5 - Information

M. le Syndic indique que la prochaine assemblée communale pour les comptes 2004 aura lieu le mercredi 13 avril 2005 à 20h00 au Café du Pafuet. A cette occasion, une nouvelle proposition de règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux sera présentée comme cela a été expliqué dans la convocation de l'assemblée du 18 janvier 2005.

Tractanda No 6 - Divers

M. Albert Egger remercie et félicite le conseil communal pour tout le travail accompli et pour cette belle assemblée qui s'est déroulée ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **M. Thierry Ackermann** remercie :

- la tenancière Mme Heidy Neuhaus pour la mise à disposition de la salle, ce d'autant plus que c'est son jour de fermeture,
- M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation
- Fricopy pour la mise à disposition de l'écran,
- le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro,
- toutes les personnes qui oeuvrent parfois dans l'ombre pour le bon fonctionnement de notre commune,
- les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

M. le Syndic lève la séance à 22h15 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements.

COMMUNE LE MOURET

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

<u>Annexes :</u>	No 1	convocation
	No 2	présentation bus scolaire
	No 3	présentation rénovation bâtiments scolaires Essert et Zénauva, achat pupitres école Zénauva et plan de fermeture pour l'ensemble des écoles
	No 4	présentation crédit étude infrastructures sportives et loisirs
	No 5	présentation Bertigny II
	No 6	présentation Traversée du Mouret
	No 7	présentation feux route du Pafuet
	No 8	présentation véhicule et machine service édilitaire
	No 9	présentation financement investissements routes communales
	No 10	présentation infrastructures EC et EU quartier du Poyet
	No 11	présentation infrastructures EC et EU quartier Montécu-Le Pafuet
	No 12	présentation financement investissements EC et EU
	No 13	présentation rénovation mur cimetière Bonnefontaine
	No 14	présentation produit eau
	No 15	rapport commission financière
	No 16	présentation modifications statuts STEP
	No 17	présentation achat terrain arrêt de bus

Le Mouret, le 7 février 2005/cc